



Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2024

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 29 mars 2024**

**N°32/Marchés publics**

**Autorisation de signature - Accord-cadre pour les prestations de gardiennage et de sécurité**

Le vendredi 29 mars 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentées** : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Bankaly KABA, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER

**Absent** :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'accord-cadre pour le marché de gardiennage est terminé. Une nouvelle consultation pour des prestations de gardiennage et de sécurité a été lancée le 4 décembre 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen, divisé en 3 lots désignés ci-dessous :

Lot(s)	Désignation
01	Gardiennage des équipements sportifs
02	Autres gardiennages
03	Sécurité des spectacles et événements

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

M. le Maire précise que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant des prestations pour la durée de la période initiale d'un an est défini comme suit:

Lot(s)	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
01	Gardiennage des équipements sportifs	20 000 €	210 000 €
02	Autres gardiennages	Pas de minimum	5 000 €
03	Sécurité des spectacles et évènements	Pas de minimum	60 000 €

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

M. le Maire précise que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que neuf plis ont été reçus dans le délai imparti; les entreprises étaient les suivantes :

- ULTRA SECURITE ;
- UNION ACCESS SECURITY, dont le nom commercial est ACCESS SECURITY ;
- GRIFFON PROTECTION ;
- Groupement M2N SASU (mandataire) - VOGUE SECURITE PRIVEE (cotraitant) - VOGUE SECURITE MOBILE (cotraitant) ;
- SASU UPSP ;
- LE VIGILANT SECURITE PRIVEE ;
- MONDIAL SECURITE ;
- ISO-PROTECTION ;
- SARL DELTA 2 SECURITE (D2S).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 février 2024 a attribué les lots de la manière suivante :

Lot(s)	Désignation	Titulaire
01	Gardiennage des équipements sportifs	SASU UPSP Adresse : 9, avenue des Erables 95400 Villiers-le-Bel
02	Autres gardiennages	SASU UPSP Adresse : 9, avenue des Erables 95400 Villiers-le-Bel
03	Sécurité des spectacles et évènements	Groupement M2N SASU (mandataire) - VOGUE SECURITE PRIVEE (cotraitant) - VOGUE SECURITE MOBILE (cotraitant) Adresse (du mandataire): 60 Rue François 1er 75008 Paris

M. le Maire demande par conséquent au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'accord-cadre pour le marché de gardiennage et de sécurité avec les entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Titulaire
01	Gardiennage des équipements sportifs	SASU UPSP Adresse : 9, avenue des Erables 95400 Villiers-le-Bel
02	Autres gardiennages	SASU UPSP Adresse : 9, avenue des Erables 95400 Villiers-le-Bel
03	Sécurité des spectacles et évènements	Groupement M2N SASU (mandataire) - VOGUE SECURITE PRIVEE (cotraitant) - VOGUE SECURITE MOBILE (cotraitant) Adresse (du mandataire): 60 Rue François 1er 75008 Paris

Et, pour les montants annuels suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
01	Gardiennage des équipements sportifs	20 000 €	210 000 €
02	Autres gardiennages	Pas de minimum	5 000 €
03	Sécurité des spectacles et évènements	Pas de minimum	60 000 €

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 27 février 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 11 mars 2024,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre pour les prestations de gardiennage et de sécurité avec les entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Titulaire
01	Gardiennage des équipements sportifs	SASU UPSP Adresse : 9, avenue des Erables 95400 Villiers-le-Bel

02	Autres gardiennages	SASU UPSP Adresse : 9, avenue des Erables 95400 Villiers-le-Bel
03	Sécurité des spectacles et évènements	Groupement M2N SASU (mandataire) - VOGUE SECURITE PRIVEE (cotraitant) - VOGUE SECURITE MOBILE (cotraitant) Adresse (du mandataire): 60 Rue François 1er 75008 Paris

Et, pour les montants annuels suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
01	Gardiennage des équipements sportifs	20 000 €	210 000 €
02	Autres gardiennages	Pas de minimum	5 000 €
03	Sécurité des spectacles et évènements	Pas de minimum	60 000 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 10 AVR. 2024  
Transmission en Sous-préfecture le : 10 AVR. 2024